

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

Boucle Nord de Seine

Séance du Conseil de Territoire
du 31 mai 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 31 mai à 18h30, se sont réunis en séance publique, à l'hôtel de ville de Gennevilliers, les membres du Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, suite à la convocation du 18 mai 2018 conformément l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 49

AMARIR Fatima / BACHA Fatiha / BENEDIC Fabien / DEBEAUD Franck / EL HADDAD Khaled / MOTHRON Georges / PERICAT Xavier / PLOTEAU Jean-François / RAIB Naïma / SAVRY Gilles / VUILLEMIN Anne-Sophie / CHRQUI-MENGEOT Rita / DE PINS Antoine / FANIER Basile / JEHANIN Romain / LAM Thomas / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / MAYOLY-FLORENTIN Claire / BOULDOIRES Benoît / CANTET Anne-Gabrielle / JAUFFRET Anne-Christine / REVILLON Yves / COCHEPAIN Stéphane / CULOT Pierre / LAUER Evelyne / LE MOAL Alice / MUZEAU Rémi / PINARD Patrice / BACHELAY Alexis / BOLUFER Jean Paul / BOUCHOUICHA Yahia / CHAKER Rachid / COBLENTZ Caroline / DELATTRE Amélie / FRONTIGNY Nadia / GOUETA Nicole / LEGHMARA Leïla / MOME Michel / PERROTEL Sébastien / ABSSI Chaouki / HOURSON Marc / LECLERC Patrice / LENOIR Laurence / PEREZ Anne-laure / BOULANGER Alain-Bernard / LORIAUX Christine / MAAZOUZI Mohamed / PELAIN Pascal.

POUVOIRS DONNÉS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 25

CAMILLERI Mickaël représenté par PERICAT Xavier / **CHARAIX Céline** représentée par AMARIR Fatima / **CLAVEL Benoît** représenté par PLOTEAU Jean-François / **DOUCET Philippe** représenté par BENEDIC Fabien / **LE NAGARD Marie-France** représentée par VUILLEMIN Anne-Sophie / **MERGY Aurélie** représentée par EL HADDAD Khaled / **METEZEAU Philippe** représenté par MOTHRON Georges / **AESCHLIMANN Manuel** représenté par MANCIPOZ André / **AESCHLIMANN Marie-Do** représentée par LAM Thomas / **CAZABAN Julie** représentée par MARE Guillaume / **FISCHER Josiane** représentée par BOULDOIRES Benoît / **JUSTICE Éric** représenté par CHRQUI-MENGEOT Rita / **PARRENIN Lara** représentée par DE PINS Antoine / **MARIAUD Sylvie** représentée par JAUFFRET Anne-Christine / **DELACROIX Agnès** représentée par LAUER Evelyne / **HADRI Nadoi** représentée par CULOT Pierre / **MERCIER Luc** représenté par MUZEAU Rémi / **RENAULT Sébastien** représenté par COCHEPAIN Stéphane / **BOULORD Grégory** représenté par HOURSON Marc / **MOUADINE Nadia** représentée par BOUCHOUICHA Yahia / **TOUMI Délia** représentée par ABSSI Chaouki / **KARCHER Renée** représentée par LENOIR Laurence / **ALLAMELLOU Manuel** représenté par BACHELAY Alexis / **PIQUE Yves** représenté par CHAKER Rachid / **VALLEE Marie-Lise** représentée par LEGHMARA Leïla.

ABSENTS : 6

COLIN Chantal / MERIC Delphine / MEYNARD Delphine / BOURDU Anne / GASMI Samia / METIAS Samuel.

Madame VUILLEMIN Anne-Sophie est désignée comme Secrétaire (art. L.2121-15 du CGCT).

oOo-

L'ordre du jour est abordé.

2018/S04/001 Approbation des nouvelles délégations du conseil de territoire au Président.

LE CONSEIL TERRITORIAL

Entendu l'exposé de Monsieur Georges MOTHRON, Président,
Après en avoir débattu,

DÉLIBÈRE,

Article 1 : Abroge la délibération 2017/S7/002 du 13 décembre 2017 portant sur les délégations du conseil de territoire au Président de l'Etablissement.

Article 2 : Donne délégation au Président pour :

1° Arrêter et modifier l'affectation des propriétés de l'Etablissement Public Territorial utilisées par les services publics territoriaux ;

2° Fixer les tarifs des droits prévus au profit de l'Etablissement Public Territorial qui n'ont pas un caractère fiscal ; cette délégation ne pouvant s'exercer que dans la mesure où les tarifs en usage ne seront pas majorés de plus de 50%, aucune limite n'étant en revanche prévue pour les minorations ;

3° Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et passer à cet effet les actes nécessaires ;

Les emprunts devront être :

- Exclusivement des emprunts correspondant à la catégorie 1-A de la charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales, dite charte « Gissler » ;
- A court, moyen ou long terme ;
- Exclusivement libellés en euro ;
- Avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêt ;
- Au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global compatible avec les dispositions légales et réglementaires en cette matière.

En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs caractéristiques ci-après :

- Des droits de tirage échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement ;
- La faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le tarif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt ;
- La possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt ;

- La faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Par ailleurs, le Président peut à son initiative exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs caractéristiques ci-dessus.

Le Président est également habilité, dans les conditions et limites ci-après définies, à réaliser les opérations financières utiles à la gestion des emprunts et à passer à cet effet les actes nécessaires.

A ce titre, le Président peut :

- Procéder au remboursement des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restants dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices, dans les conditions fixées ci-avant ;

- Plus généralement décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts.

4° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de l'Etablissement Public Territorial ;

8° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

9° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

10° Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

11° Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

12° Exercer, au nom de l'Etablissement Public Territorial, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que l'Etablissement Public Territorial en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil de Territoire ;

13° Exercer au nom de l'Etablissement Public Territorial le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ;

14° Intenter au nom de l'Etablissement Public Territorial les actions en justice ou défendre l'Etablissement Public Territorial dans les actions intentées contre lui, et devant l'ensemble des juridictions, se constituer partie civile au nom de l'Etablissement Public Territorial ;

15° Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules territoriaux ;

16° Réaliser les lignes de trésorerie. Ces ouvertures de crédit seront d'une durée maximale de 12 mois dans la limite d'un montant annuel de 10 millions d'euros, à un taux effectif global compatible avec les dispositions légales ou réglementaires en cette matière et comporteront un ou plusieurs index et/ou un taux fixe ;

17° Autoriser, au nom de l'Etablissement Public Territorial, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre ;

18° Demander à l'Etat, à d'autres collectivités territoriales ou à tout autre organisme, quels que soient le montant sollicité, la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense objet de la subvention, l'attribution de subventions.

Article 3 : Décide que les attributions susvisées déléguées au Président peuvent être signées par un Vice-président ayant délégation ;

Article 4 : Décide qu'en cas d'empêchement du Président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de délégation à son profit par la présente délibération seront prises par un Vice-président ayant

délégation dans l'ordre du tableau.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Résultat des votes : Majorité

Pour : 67

[AMARIR Fatima / BACHA Fatima / DEBEAUD Franck / EL HADDAD Khaled / MOTHRON Georges / PERICAT Xavier / PLOTEAU Jean-François / RAIB Naïma / SAVRY Gilles / VUILLEMIN Anne-Sophie / CHRIQUI-MENGEOT Rita / DE PINS Antoine / FANIER Basile / LAM Thomas / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / MAYOLY-FLORENTIN Claire / BOULDOIRES Benoît / CANTET Anne-Gabrielle / JAUFFRET Anne-Christine / REVILLON Yves / COCHEPAIN Stéphane / CULOT Pierre / LAUER Evelyne / LE MOAL Alice / MUZEAU Rémi / PINARD Patrice / BOLUFER Jean Paul / BOUCHOUICHA Yahia / CHAKER Rachid / COBLENTZ Caroline / DELATTRE Amélie / FRONTIGNY Nadia / GOUETA Nicole / LEGHMARA Leïla / MOME Michel / PERROTEL Sébastien / ABSSI Chaouki / HOURSON Marc / LECLERC Patrice / PEREZ Anne-laure / BOULANGER Alain-Bernard / LORIAUX Christine / MAAZOUZI Mohamed / PELAIN Pascal / CAMILLERI Mickaël / CHARAIX Céline / CLAVEL Benoît / LE NAGARD Marie-France / MERGY Aurélie / METEZEAU Philippe / AESCHLIMANN Manuel / AESCHLIMANN Marie-Do / CAZABAN Julie / FISCHER Josiane / JUSTICE Eric / PARRENIN Lara / MARIAUD Sylvie / DELACROIX Agnès / HADRI Nadoï / MERCIER Luc / RENAULT Sébastien / BOULORD Grégory / MOUADINE Nadia / TOUMI Délia / PIQUE Yves / VALLEE Marie-Lise].

Abstentions : 7

[BACHELAY Alexis / BENEDIC Fabien / DOUCET Philippe / JEHANIN Romain / KARCHER Renée / LENOIR Laurence / ALLAMELLOU Manuel].

Contre : 0

2018/S04/002 Approbation d'une convention entre l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine et le Centre de Gestion pour la gestion des ressources humaines.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

Entendu l'exposé de Monsieur Georges MOTHRON, Président,

Après en avoir débattu,

DÉLIBÈRE,

Article 1 : Approuve le projet de convention d'adhésion à la mission paie et gestion administrative de personnel du CIG de la petite couronne.

Article 2 : Autorise le Président à signer ladite convention.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Annexe : Projet de convention

Résultat des votes : Unanimité

Pour : 74

[AMARIR Fatima / BACHA Fatima / DEBEAUD Franck / EL HADDAD Khaled / MOTHRON Georges / PERICAT Xavier / PLOTEAU Jean-François / RAIB Naïma / SAVRY Gilles / VUILLEMIN Anne-Sophie / CHRIQUI-MENGEOT Rita / DE PINS Antoine / FANIER Basile / LAM Thomas / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / MAYOLY-FLORENTIN Claire / BOULDOIRES Benoît / CANTET Anne-Gabrielle / JAUFFRET Anne-Christine / REVILLON Yves / COCHEPAIN Stéphane / CULOT Pierre / LAUER Evelyne / LE MOAL Alice / MUZEAU Rémi / PINARD Patrice / BOLUFER Jean Paul / BOUCHOUICHA Yahia / CHAKER Rachid / COBLENTZ Caroline / DELATTRE Amélie / FRONTIGNY Nadia / GOUETA Nicole / LEGHMARA Leïla / MOME Michel / PERROTEL Sébastien / ABSSI Chaouki / HOURSON Marc / LECLERC Patrice / PEREZ Anne-laure / BOULANGER Alain-Bernard / LORIAUX Christine /

MAAZOUZI Mohamed / PELAIN Pascal / CAMILLERI Mickaël / CHARAIX Céline / CLAVEL Benoît / LE NAGARD Marie-France / MERGY Aurélie / METEZEAU Philippe / AESCHLIMANN Manuel / AESCHLIMANN Marie-Do / CAZABAN Julie / FISCHER Josiane / JUSTICE Eric / PARRENIN Lara / MARIAUD Sylvie / DELACROIX Agnès / HADRI Nadoi / MERCIER Luc / RENAULT Sébastien / BOULORD Grégory / MOUADINE Nadia / TOUMI Délia / PIQUE Yves / VALLEE Marie-Lise / BACHELAY Alexis / BENEDIC Fabien / DOUCET Philippe / JEHANIN Romain / KARCHER Renée / LENOIR Laurence / ALLAMELLOU Manuel].

Abstention : 0

Contre : 0

2018/S04/003 Approbation de la convention de mise à disposition d'agents entre le Syndicat Mixte d'Assainissement du Val Notre Dame et l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

Entendu l'exposé de Monsieur Georges MOTHON, Président,

Après en avoir débattu,

DÉLIBÈRE,

Article 1 : Approuve le projet de convention de mise à disposition d'agents entre le Syndicat Mixte d'Assainissement du Val Notre Dame et l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.

Article 2 : Autorise le Président, Monsieur Georges MOTHON, à signer la convention de mise à disposition d'agents entre le Syndicat Mixte d'Assainissement du Val Notre Dame et l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Annexe : projet de convention de mise à disposition d'agents entre le Syndicat Mixte d'Assainissement du Val Notre Dame et l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.

Résultat des votes : Unanimité

Pour : 74

[AMARIR Fatima / BACHA Fatima / DEBEAUD Franck / EL HADDAD Khaled / MOTHON Georges / PERICAT Xavier / PLOTEAU Jean-François / RAIB Naïma / SAVRY Gilles / VUILLEMIN Anne-Sophie / CHRIQUI-MENGEOT Rita / DE PINS Antoine / FANIER Basile / LAM Thomas / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / MAYOLY-FLORENTIN Claire / BOULDOIRES Benoît / CANTET Anne-Gabrielle / JAUFFRET Anne-Christine / REVILLON Yves / COCHEPAIN Stéphane / CULOT Pierre / LAUER Evelyne / LE MOAL Alice / MUZEAU Rémi / PINARD Patrice / BOLUFER Jean Paul / BOUCHOUICHA Yahia / CHAKER Rachid / COBLENTZ Caroline / DELATTRE Amélie / FRONTIGNY Nadia / GOUETA Nicole / LEGHMARA Leila / MOME Michel / PERROTEL Sébastien / ABSSI Chaouki / HOURSON Marc / LECLERC Patrice / PEREZ Anne-laure / BOULANGER Alain-Bernard / LORIAUX Christine / MAZOUZI Mohamed / PELAIN Pascal / CAMILLERI Mickaël / CHARAIX Céline / CLAVEL Benoît / LE NAGARD Marie-France / MERGY Aurélie / METEZEAU Philippe / AESCHLIMANN Manuel / AESCHLIMANN Marie-Do / CAZABAN Julie / FISCHER Josiane / JUSTICE Eric / PARRENIN Lara / MARIAUD Sylvie / DELACROIX Agnès / HADRI Nadoi / MERCIER Luc / RENAULT Sébastien / BOULORD Grégory / MOUADINE Nadia / TOUMI Délia / PIQUE Yves / VALLEE Marie-Lise / BACHELAY Alexis / BENEDIC Fabien / DOUCET Philippe / JEHANIN Romain / KARCHER Renée / LENOIR Laurence / ALLAMELLOU Manuel].

Abstention : 0

Contre : 0

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

Entendu l’exposé de Monsieur Georges MOTHRON, Président,

Après en avoir débattu,

DÉLIBÈRE,

Article 1 : Compte tenu du nombre d’agents de l’établissement supérieur à 50, décide de créer au sein de l’établissement un Comité Technique et un Comité d’hygiène, de sécurité et des conditions de travail et ceci conformément à la réglementation en vigueur.

Article 2 : Dit que ces instances de consultation seront réunies pour la première fois après les élections professionnelles prévues le 6 décembre 2018. En attendant l’installation de ces instances, l’établissement transmettra les dossiers au Comité Technique et au Comité d’hygiène, de sécurité et des conditions de travail du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne.

Article 3 : Autorise le Président de l’établissement à prendre les moyens nécessaires pour la mise en œuvre des dispositions relatives à l’organisation des élections au Comité Technique et au Comité d’hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Article 4 : Décide de fixer à 3 le nombre de représentants titulaires des représentants du personnel au sein du Comité technique et d’un nombre égal de suppléants.

Article 5 : Décide de fixer à 3 le nombre de représentants titulaires des représentants du personnel au sein du Comité d’hygiène, de sécurité et des conditions de travail et d’un nombre égal de suppléants.

Article 6 : Décide fixer à 2 le nombre de représentants titulaires des représentants de la collectivité au sein du Comité Technique et du Comité d’hygiène, de sécurité et des conditions de travail conduisant à une absence de paritarisme.

Article 7 : Décide que le Comité Technique et le Comité d’hygiène, de sécurité et des conditions de travail ne devront pas recueillir l’avis des représentants de l’établissement.

Article 8 : La présente délibération peut faire l’objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d’un recours gracieux devant le Président de l’établissement public territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d’un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Résultat des votes : Unanimité

Pour : 74

[AMARIR Fatima / BACHA Fatiha / DEBEAUD Franck / EL HADDAD Khaled / MOTHRON Georges / PERICAT Xavier / PLOTEAU Jean-François / RAIB Naïma / SAVRY Gilles / VUILLEMIN Anne-Sophie / CHRQUI-MENGEOT Rita / DE PINS Antoine / FANIER Basile / LAM Thomas / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / MAYOLY-FLORENTIN Claire / BOULDOIRES Benoît / CANTET Anne-Gabrielle / JAUFFRET Anne-Christine / REVILLON Yves / COCHEPAIN Stéphane / CULOT Pierre / LAUER Evelyne / LE MOAL Alice / MUZEAU Rémi / PINARD Patrice / BOLUFER Jean Paul / BOUCHOUICHA Yahia / CHAKER Rachid / COBLENTZ Caroline / DELATTRE Amélie / FRONTIGNY Nadia / GOUETA Nicole / LEGHMARA Leïla / MOME Michel / PERROTEL Sébastien / ABSSI Chaouki / HOURSON Marc / LECLERC Patrice / PEREZ Anne-laure / BOULANGER Alain-Bernard / LORIAUX Christine / MAAZOUZI Mohamed / PELAIN Pascal / CAMILLERI Mickaël / CHARAIX Céline / CLAVEL Benoît / LE NAGARD Marie-France / MERGY Aurélie / METEZEAU Philippe / AESCHLIMANN Manuel / AESCHLIMANN Marie-Do / CAZABAN Julie / FISCHER Josiane / JUSTICE Eric / PARRENIN Lara / MARIAUD Sylvie / DELACROIX Agnès / HADRI Nadoi / MERCIER Luc / RENAULT Sébastien / BOULORD Grégory / MOUADINE Nadia / TOUMI Délia / PIQUE Yves / VALLEE Marie-Lise / BACHELAY Alexis / BENEDIC Fabien / DOUCET Philippe / JEHANIN Romain / KARCHER Renée / LENOIR Laurence / ALLAMELLOU Manuel].

Abstentions : 0

Contre : 0

2018/S04/005

Quartier de Seine à Asnières-sur-Seine – ZAC Parc d'affaires — Avenant n°1 à la Convention de Participation.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

Entendu l'exposé de Patrice LECLERC, Vice-président,

Après en avoir débattu,

DECIDE,

Article 1 : D'approuver l'avenant à la convention de participation du lot A1 tranche 1 de la ZAC Parc d'Affaires, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Article 2 : D'autoriser le Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine à signer, pour le compte de l'établissement Boucle Nord de Seine, l'avenant à la convention de participation du lot A1 tranche 1 de la ZAC Parc d'Affaires, prévue par l'article L 311-4 du Code de l'Urbanisme, à conclure avec la SCCV Asnières Grésillons, représentée par M. Vincent LOCUSSOL.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Annexes : Avenant à la convention de participation du lot A1 tranche 1 de la ZAC Parc d'Affaires

Résultat des votes : Majorité

Pour : 66

[AMARIR Fatima / BACHA Fatiha / DEBEAUD Franck / EL HADDAD Khaled / MOTHRON Georges / PERICAT Xavier / PLOTEAU Jean-François / RAIB Naïma / SAVRY Gilles / VUILLEMIN Anne-Sophie / CHRISQUJ-MENGEOT Rita / DE PINS Antoine / FANIER Basile / LAM Thomas / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / MAYOLY-FLORENTIN Claire / BOULDOIRES Benoît / CANTET Anne-Gabrielle / JAUFFRET Anne-Christine / REVILLON Yves / COCHEPAIN Stéphane / CULOT Pierre / LAUER Evelyne / LE MOAL Alice / MUZEAU Rémi / PINARD Patrice / BOLUFER Jean Paul / BOUCHOUICHA Yahia / CHAKER Rachid / COBLENTZ Caroline / DELATTRE Amélie / FRONTIGNY Nadia / GOUETA Nicole / LEGHMARA Leïla / MOME Michel / PERROTEL Sébastien / ABSSI Chaouki / HOURSON Marc / LECLERC Patrice / PEREZ Anne-laure / BOULANGER Alain-Bernard / LORIAUX Christine / MAAZOUZI Mohamed / PELAIN Pascal / CAMILLERI Mickaël / CHARAIX Céline / CLAVEL Benoît / LE NAGARD Marie-France / MERGY Aurélie / METEZEAU Philippe / AESCHLIMANN Marie-Do / CAZABAN Julie / FISCHER Josiane / JUSTICE Eric / PARRENIN Lara / MARIAUD Sylvie / DELACROIX Agnès / HADRI Nadoi / MERCIER Luc / RENAULT Sébastien / BOULORD Grégory / MOUADINE Nadia / TOUMI Délia / PIQUE Yves / VALLEE Marie-Lise].

Abstentions : 8

[BACHELAY Alexis / BENEDIC Fabien / DOUCET Philippe / JEHANIN Romain / KARCHER Renée / LENOIR Laurence / ALLAMELLOU Manuel / AESCHLIMANN Manuel].

Contre : 0

2018/S04/006

SPL ASCODEV constituée entre la Ville d'Asnières-sur-Seine et la Ville de Colombes – modification du capital social et cession d'actions à l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

Entendu l'exposé de Monsieur Georges MOTHRON, Président,
Après en avoir débattu,

DELIBERE

Article 1 : Approuve l'acquisition de la totalité des actions détenues par la ville d'Asnières-sur-Seine auprès de la SPL ASCODEV pour un prix de 50.000 € correspondant à 1000 actions au prix nominal de 50 € par action.

Article 2 : Approuve l'acquisition de 20% des actions détenues par la ville de Colombes auprès de la SPL ASCODEV pour un prix de 100.000 € correspondant à 2000 actions au prix nominal de 50 € par action.

Article 3 : Autorise le Président de l'établissement à signer tous les documents nécessaires à l'entrée au capital de la SPL ASCODEV.

Article 4 : Dit que les crédits nécessaires à l'acquisition de ces actions et au paiement des frais annexes seront inscrits au budget de l'établissement lors de l'adoption d'une décision modificative :

- Chapitre 26 : participations et créances rattachées à des participations pour l'achat de titres de participation.
- Chapitre 011 : charges à caractère général pour les services bancaires et assimilés.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Annexes :

- *Statuts de la SPL ASCODEV,*
- *Traité de concession entre la ville de Colombes et la SPL ASCODEV,*
- *Situation de l'état d'avancement de la concession d'aménagement portant sur la ZAC « Arc sportif ».*

Résultat des votes : Majorité

Pour : 65

[AMARIR Fatima / BACHA Fatima / DEBEAUD Franck / EL HADDAD Khaled / MOTHRON Georges / PERICAT Xavier / PLOTEAU Jean-François / RAIB Naïma / SAVRY Gilles / VUILLEMIN Anne-Sophie / CHRQUI-MENGEOT Rita / DE PINS Antoine / FANIER Basile / LAM Thomas / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / MAYOLY-FLORENTIN Claire / BOULDOIRES Benoît / CANTET Anne-Gabrielle / JAUFFRET Anne-Christine / REVILLON Yves / COCHEPAIN Stéphane / CULOT Pierre / LAUER Evelyne / LE MOAL Alice / MUZEAU Rémi / PINARD Patrice / BOLUFER Jean Paul / CHAKER Rachid / COBLENTZ Caroline / DELATTRE Amélie / FRONTIGNY Nadia / GOUETA Nicole / LEGHMARA Leïla / MOME Michel / PERROTEL Sébastien / ABSSI Chaouki / HOURSON Marc / LECLERC Patrice / PEREZ Anne-laure / BOULANGER Alain-Bernard / LORIAUX Christine / MAAZOUZI Mohamed / PELAIN Pascal / AESCHLIMANN Marie-Do / CAZABAN Julie / FISCHER Josiane / JUSTICE Eric / PARRENIIN Lara / MARIAUD Sylvie / DELACROIX Agnès / HADRI Nadoi / MERCIER Luc / RENAULT Sébastien / BOULORD Grégory / MOUADINE Nadia / TOUMI Délia / PIQUE Yves / VALLEE Marie-Lise].

Abstentions : 8

[BACHELAY Alexis / BENEDIC Fabien / DOUCET Philippe / JEHANIN Romain / KARCHER Renée / LENOIR Laurence / ALLAMELLOU Manuel / AESCHLIMANN Manuel]

Contre : 1

[BOUCHOUICHA Yahia]

2018/S04/007

Désignation des représentants de l'établissement au Conseil d'administration et à l'assemblée générale de la SPL ASCODEV.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

Entendu l'exposé de Monsieur Georges MOTHRON, Président,
Après en avoir débattu ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : Désigne Monsieur PINARD Patrice, Madame JAUFFRET Anne-Christine, Monsieur METIAS Samuel et Monsieur BOLUFER Jean-Paul comme représentants de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration de la société publique locale ASCODEV.

Article 2 : Désigne le Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine pour la durée du mandat en cours comme représentant permanent à l'assemblée générale de la société publique locale ASCODEV.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Résultat des votes : Majorité

Pour : 65

[AMARIR Fatima / BACHA Fatima / DEBEAUD Franck / EL HADDAD Khaled / MOTHRON Georges / PERICAT Xavier / PLOTEAU Jean-François / RAIB Naïma / SAVRY Gilles / VUILLEMIN Anne-Sophie / CHRIQUI-MENGEOT Rita / DE PINS Antoine / FANIER Basile / LAM Thomas / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / MAYOLY-FLORENTIN Claire / BOULDOIRES Benoît / CANTET Anne-Gabrielle / JAUFFRET Anne-Christine / REVILLON Yves / COCHEPAIN Stéphane / CULOT Pierre / LAUER Evelyne / LE MOAL Alice / MUZEAU Rémi / PINARD Patrice / BOLUFER Jean Paul / CHAKER Rachid / COBLENTZ Caroline / DELATTRE Amélie / FRONTIGNY Nadia / GOUETA Nicole / LEGHMARA Leila / MOME Michel / PERROTEL Sébastien / ABSSI Chaouki / HOURSON Marc / LECLERC Patrice / PEREZ Anne-laure / BOULANGER Alain-Bernard / LORIAUX Christine / MAZOUZI Mohamed / PELAIN Pascal / CAMILLERI Mickaël / CHARAIX Céline / CLAVEL Benoît / LE NAGARD Marie-France / MERGY Aurélie / METEZEAU Philippe / AESCHLIMANN Marie-Do / CAZABAN Julie / FISCHER Josiane / JUSTICE Eric / PARRENIN Lara / MARIAUD Sylvie / DELACROIX Agnès / HADRI Nadoï / MERCIER Luc / RENAULT Sébastien / BOULORD Grégory / MOUADINE Nadia / TOUMI Délia / PIQUE Yves / VALLEE Marie-Lise].

Abstention : 1

[AESCHLIMANN Manuel]

Contre : 8

[[BACHELAY Alexis / BENEDIC Fabien / DOUCET Philippe / JEHANIN Romain / KARCHER Renée / LENOIR Laurence / ALLAMELLOU Manuel / BOUCHOUICHA Yahia]

2018/S04/008 Désignation d'un référent du G142 de l'établissement « Economie circulaire, économie sociale et solidaire et économie collaborative ».

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

Entendu l'exposé de Monsieur Georges MOTHRON, Président,
Après en avoir débattu ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : Décide de procéder à la désignation de Monsieur PLOTEAU Jean-François comme référent de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine « Economie circulaire, économie sociale et solidaire et économie collaborative »,

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Résultat des votes : Unanimité

Pour : 74

[AMARIR Fatima / BACHA Fatima / DEBEAUD Franck / EL HADDAD Khaled / MOTHRON Georges / PERICAT Xavier / PLOTEAU Jean-François / RAIB Naïma / SAVRY Gilles / VUILLEMIN Anne-Sophie / CHRQUI-MENGEOT Rita / DE PINS Antoine / FANIER Basile / LAM Thomas / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / MAYOLY-FLORENTIN Claire / BOULDOIRES Benoît / CANTET Anne-Gabrielle / JAUFFRET Anne-Christine / REVILLON Yves / COCHEPAIN Stéphane / CULOT Pierre / LAUER Evelyne / LE MOAL Alice / MUZEAU Rémi / PINARD Patrice / BOLUFER Jean Paul / BOUCHOUICHA Yahia / CHAKER Rachid / COBLENTZ Caroline / DELATTRE Amélie / FRONTIGNY Nadia / GOUETA Nicole / LEGHMARA Leïla / MOME Michel / PERROTEL Sébastien / ABSSI Chaouki / HOURSON Marc / LECLERC Patrice / PEREZ Anne-laure / BOULANGER Alain-Bernard / LORIAUX Christine / MAZOUZI Mohamed / PELAIN Pascal / CAMILLERI Mickaël / CHARAIX Céline / CLAVEL Benoît / LE NAGARD Marie-France / MERGY Aurélie / METEZEAU Philippe / AESCHLIMANN Manuel / AESCHLIMANN Marie-Do / CAZABAN Julie / FISCHER Josiane / JUSTICE Eric / PARRENIN Lara / MARIAUD Sylvie / DELACROIX Agnès / HADRI Nadoi / MERCIER Luc / RENAULT Sébastien / BOULORD Grégory / MOUADINE Nadia / TOUMI Délia / PIQUE Yves / VALLEE Marie-Lise / BACHELAY Alexis / BENEDIC Fabien / DOUCET Philippe / JEHANIN Romain / KARCHER Renée / LENOIR Laurence / ALLAMELLOU Manuel].

Abstention : 0

Contre : 0

2018/S04/009 Instauration d'une participation aux frais de raccordement aux réseaux d'assainissement (PFB).

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

Entendu l'exposé de Monsieur Rémi MUZEAU, Vice-président,

Après en avoir débattu ;

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : Décide la création d'une participation aux frais de raccordement des réseaux d'assainissement ;

Article 2 : Décide la création de zones en vue de fixer un tarif différencié par ville en fonction de l'importance du service rendu, comme suit :

- Zone 1 : périmètre de la commune d'Argenteuil,
- Zone 2 : périmètre de la commune d'Asnières-sur-Seine,
- Zone 3 : périmètre de la commune de Bois-Colombes,
- Zone 4 : périmètre de la commune de Clichy-la-Garenne,
- Zone 5 : périmètre de la commune de Colombes,
- Zone 6 : périmètre de la commune de Gennevilliers,
- Zone 7 : périmètre de la commune de Villeneuve-la-Garenne.

Article 3 : Fixe les tarifs de participation aux frais de raccordement qui s'appliqueront uniquement au périmètre de la commune d'Argenteuil (Zone 1) et ceci, comme suit :

Part fixe	550€	700€	850€
-----------	------	------	------

	+		+		+	
	Profondeur moyenne	Prix au mètre	Profondeur moyenne	Prix au mètre	Profondeur moyenne	Prix au mètre
Part proportionnelle	1.0 m et moins	400€/m	1.9 m	850€/m	3.0 m	1 400€/m
	1.1 m	450€/m	2.0 m	900€/m	3.1 m	1 450€/m
	1.2 m	500€/m	2.1 m	950€/m	3.2 m	1 500€/m
	1.3 m	550€/m	2.2 m	1 000€/m	3.3 m	1 550€/m
	1.4 m	600€/m	2.3 m	1 050€/m	3.4 m	1 600€/m
	1.5 m	650€/m	2.4 m	1 100€/m	3.5 m	1 650€/m
	1.6 m	700€/m	2.5 m	1 150€/m	3.6 m	1 700€/m
	1.7 m	750€/m	2.6 m	1 200€/m	3.7 m	1 750€/m
	1.8 m	800€/m	2.7 m	1 250€/m	3.8 m	1 800€/m
			2.8 m	1 300€/m	3.9 m	1 850€/m
			2.9 m	1 350€/m	4.0 m et plus	1 900€/m

Article 4 : Pour les six autres zones, le raccordement aux réseaux d'assainissement reste financièrement à la charge du pétitionnaire. Il en est de même pour la production d'un certificat de conformité des travaux au regard de la réglementation en vigueur.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Résultat des votes : Unanimité

Pour : 74

[AMARIR Fatima / BACHA Fatima / DEBEAUD Franck / EL HADDAD Khaled / MOTHRON Georges / PERICAT Xavier / PLOTEAU Jean-François / RAIB Naïma / SAVRY Gilles / VUILLEMIN Anne-Sophie / CHRQUI-MENGEOT Rita / DE PINS Antoine / FANIER Basile / LAM Thomas / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / MAYOLY-FLORENTIN Claire / BOULDOIRES Benoît / CANTET Anne-Gabrielle / JAUFFRET Anne-Christine / REVILLON Yves / COCHEPAIN Stéphane / CULOT Pierre / LAUER Evelyne / LE MOAL Alice / MUZEAU Rémi / PINARD Patrice / BOLUFER Jean Paul / BOUCHOUICHA Yahia / CHAKER Rachid / COBLENTZ Caroline / DELATTRE Amélie / FRONTIGNY Nadia / GOUETA Nicole / LEGHMARA Leïla / MOME Michel / PERROTEL Sébastien / ABSSI Chaouki / HOURSON Marc / LECLERC Patrice / PEREZ Anne-Jaure / BOULANGER Alain-Bernard / LORIAUX Christine / MAAZOUZI Mohamed / PELAIN Pascal / CAMILLERI Mickaël / CHARAIX Céline / CLAVEL Benoît / LE NAGARD Marie-France / MERGY Aurélie / METEZEAU Philippe / AESCHLIMANN Manuel / AESCHLIMANN Marie-Do / CAZABAN Julie / FISCHER Josiane / JUSTICE Eric / PARRENIN Lara / MARIAUD Sylvie / DELACROIX Agnès / HADRI Nadoi / MERCIER Luc / RENAULT Sébastien / BOULORD Grégory / MOUADINE Nadia / TOUMI Délia / PIQUE Yves / VALLEE Marie-Lise / BACHELAY Alexis / BENEDIC Fabien / DOUCET Philippe / JEHANIN Romain / KARCHER Renée / LENOIR Laurence / ALLAMELLOU Manuel].

Abstention : 0

Contre : 0

2018/S04/010

Approbation de la décision modificative n°1 du budget principal de l'Etablissement.

Entendu l'exposé de Monsieur Rémi MUZEAU, Vice-président ;

Après en avoir débattu ;

DELIBERE

Article 1 : Approuve la décision modificative n°1 au budget primitif de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine pour l'année 2018 jointe à cette présente délibération.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Annexe : *Décision modificative n°1 – budget principal.*

Résultat des votes : Majorité

Pour : 67

[AMARIR Fatima / BACHA Fatiha / DEBEAUD Franck / EL HADDAD Khaled / MOTHRON Georges / PERICAT Xavier / PLOTEAU Jean-François / RAIB Naïma / SAVRY Gilles / VUILLEMIN Anne-Sophie / CHRIQUI-MENGEOT Rita / DE PINS Antoine / FANIER Basile / LAM Thomas / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / MAYOLY-FLORENTIN Claire / BOULDOIRES Benoît / CANTET Anne-Gabrielle / JAUFFRET Anne-Christine / REVILLON Yves / COCHEPAIN Stéphane / CULOT Pierre / LAUER Evelyne / LE MOAL Alice / MUZEAU Rémi / PINARD Patrice / BOLUFER Jean Paul / BOUCHOUICHA Yahia / CHAKER Rachid / COBLENTZ Caroline / DELATTRE Amélie / FRONTIGNY Nadia / GOUETA Nicole / LEGHMARA Leïla / MOME Michel / PERROTEL Sébastien / ABSSI Chaouki / HOURSON Marc / LECLERC Patrice / PEREZ Anne-laure / BOULANGER Alain-Bernard / LORIAUX Christine / MAAZOUZI Mohamed / PELAIN Pascal / CAMILLERI Mickaël / CHARAIX Céline / CLAVEL Benoît / LE NAGARD Marie-France / MERGY Aurélie / METEZEAU Philippe / AESCHLIMANN Manuel / AESCHLIMANN Marie-Do / CAZABAN Julie / FISCHER Josiane / JUSTICE Eric / PARRENIN Lara / MARIAUD Sylvie / DELACROIX Agnès / HADRI Nadoi / MERCIER Luc / RENAULT Sébastien / BOULORD Grégory / MOUADINE Nadia / TOUMI Délia / PIQUE Yves / VALLEE Marie-Lise].

Abstention : 0

Contre : 7

[BACHELAY Alexis / BENEDIC Fabien / DOUCET Philippe / JEHANIN Romain / KARCHER Renée / LENOIR Laurence / ALLAMELLOU Manuel].

2018/S04/011

Demande de garantie d'emprunt –SEMAG 92 - ZAC du Clos.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

Entendu l'exposé de Monsieur Rémi MUZEAU, Vice-président ;

Après en avoir débattu,

DÉLIBÈRE,

Article 1 : L'établissement public territorial Boucle Nord de Seine accepte de consentir son engagement et accorde à hauteur de 80 % la caution solidaire du Conseil Territorial de l'EPT en garantie du remboursement de toute somme due au titre d'un emprunt d'un montant total de 2 000 000 € (deux millions d'euros) que la SEMAG 92 se propose de contracter auprès de ARKEA Banque.

Ce prêt est destiné à financer les acquisitions nécessaires à la réalisation de la ZAC du Clos à Gennevilliers.

Article 2 : Les caractéristiques financières du prêt sont les suivantes :

- Montant du prêt : 2 000 000,00 €
- Objet : Financement de l'opération d'aménagement ZAC du Clos à Gennevilliers
- Commission d'engagement : 0,20 %

- Durée : 6 ans
- Périodicité : Trimestrielle
- Taux : Fixe de 1,51 %
- Base de calcul des intérêts : 30/360 jours
- Amortissement : Linéaire
- Remboursement anticipé : possible à chaque date échéance

Article 3 : En conséquence, au cas où l'Emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues, l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine s'engage à en effectuer le paiement en ses lieux et place ainsi que les intérêts moratoires encourus, indemnités, frais et commissions, sur simple demande de ARKEA Banque, adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que ARKEA Banque discute au préalable l'organisme défaillant.

Article 4 : Le conseil autorise le Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, à signer le contrat de prêt, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du prêteur, ainsi qu'à signer la convention de garantie à passer entre l'établissement public territorial et la SEMAG 92.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Annexe : Proposition de financement ZAC du Clos

Résultat des votes : Majorité

Pour : 73

[AMARIR Fatima / BACHA Fatima / DEBEAUD Franck / EL HADDAD Khaled / MOTHRON Georges / PERICAT Xavier / PLOTEAU Jean-François / RAIB Naïma / SAVRY Gilles / VUILLEMIN Anne-Sophie / CHRQUI-MENGEOT Rita / DE PINS Antoine / FANIER Basile / LAM Thomas / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / MAYOLY-FLORENTIN Claire / BOULDOIRES Benoît / CANTET Anne-Gabrielle / JAUFFRET Anne-Christine / REVILLON Yves / COCHEPAIN Stéphane / CULOT Pierre / LAUER Evelyne / LE MOAL Alice / MUZEAU Rémi / PINARD Patrice / BOLUFER Jean Paul / BOUCHOUICHA Yahia / CHAKER Rachid / COBLENTZ Caroline / DELATTRE Amélie / FRONTIGNY Nadia / GOUETA Nicole / LEGHMARA Leïla / MOME Michel / PERROTEL Sébastien / ABSSI Chaouki / HOURSON Marc / LECLERC Patrice / PEREZ Anne-laure / BOULANGER Alain-Bernard / LORIAUX Christine / MAZOUZI Mohamed / PELAIN Pascal / CAMILLERI Mickaël / CHARAIX Céline / CLAVEL Benoît / LE NAGARD Marie-France / MERGY Aurélie / METEZEAU Philippe / AESCHLIMANN Marie-Do / CAZABAN Julie / FISCHER Josiane / JUSTICE Eric / PARRENIN Lara / MARIAUD Sylvie / DELACROIX Agnès / HADRI Nadoi / MERCIER Luc / RENAULT Sébastien / BOULORD Grégory / MOUADINE Nadia / TOUMI Déliã / PIQUE Yves / VALLEE Marie-Lise / BACHELAY Alexis / BENEDIC Fabien / DOUCET Philippe / JEHANIN Romain / KARCHER Renée / LENOIR Laurence / ALLAMELLOU Manuel].

Abstention : 1

[AESCHLIMANN Manuel]

Contre : 0

2018/S04/012 Demande de garantie d'emprunt – SEMAG 92 – ZAC Larosse Camélinat.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

Entendu l'exposé de Monsieur Rémi MUZEAU, Vice-président ;

Après en avoir débattu,

DÉLIBÈRE,

Article 1 : L'établissement public territorial Boucle Nord de Seine accepte de consentir son engagement et accorde à hauteur de 80 % la caution solidaire du Conseil Territorial de l'EPT en garantie du remboursement de toute somme due au titre d'un emprunt d'un montant total de 5 000 000 € (cinq millions d'euros) que la SEMAG 92 se propose de contracter auprès de ARKEA Banque.

Ce prêt est destiné à financer les acquisitions nécessaires à la réalisation de la ZAC multi-sites Larose Camélinat à Gennevilliers.

Article 2 : Les caractéristiques financières du prêt sont les suivantes :

Montant du prêt : 5 000 000, 00 €

- Objet : Financement de l'opération d'aménagement ZAC multi-sites Larose Camélinat à Gennevilliers
- Commission d'engagement : 0,20 %
- Durée : 5 ans et 6 mois
- Périodicité : Trimestrielle
- Taux : Fixe de 1,51 %
- Base de calcul des intérêts : 30/360 jours
- Amortissement : Linéaire
- Remboursement anticipé : possible à chaque date échéance

Article 3 : En conséquence, au cas où l'Emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues, l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine s'engage à en effectuer le paiement en ses lieux et place ainsi que les intérêts moratoires encourus, indemnités, frais et commissions, sur simple demande de ARKEA Banque, adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que ARKEA Banque discute au préalable l'organisme défaillant.

Article 4 : Le conseil autorise le Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, à signer le contrat de prêt, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du prêteur, ainsi qu'à signer la convention de garantie à passer entre l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine et la SEMAG 92

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Annexe : Proposition de financement ZAC Larosse / Camélinat

Résultat des votes : Majorité

Pour : 73

[AMARIR Fatima / BACHA Fatiha / DEBEAUD Franck / EL HADDAD Khaled / MOTHRON Georges / PERICAT Xavier / PLOTEAU Jean-François / RAIB Naïma / SAVRY Gilles / VUILLEMIN Anne-Sophie / CHRIQUI-MENGEOT Rita / DE PINS Antoine / FANIER Basile / LAM Thomas / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / MAYOLY-FLORENTIN Claire / BOULDOIRES Benoît / CANTET Anne-Gabrielle / JAUFFRET Anne-Christine / REVILLON Yves / COHEPAIN Stéphane / CULOT Pierre / LAUER Evelyne / LE MOAL Alice / MUZEAU Rémi / PINARD Patrice / BOLUFER Jean Paul / BOUCHOUICHA Yahia / CHAKER Rachid / COBLENTZ Caroline / DELATTRE Amélie / FRONTIGNY Nadia / GOUETA Nicole / LEGHMARA Leila / MOME Michel / PERROTEL Sébastien / ABSSI Chaouki / HOURSON Marc / LECLERC Patrice / PEREZ Anne-laure / BOULANGER Alain-Bernard / LORIAUX Christine / MAZOUZI Mohamed / PELAIN Pascal / CAMILLERI Mickaël / CHARAIX Céline / CLAVEL Benoît / LE NAGARD Marie-France / MERGY Aurélie / METEZEAU Philippe / AESCHLIMANN Marie-Do / CAZABAN Julie / FISCHER Josiane / JUSTICE Eric / PARRENIN Lara / MARIAUD Sylvie / DELACROIX Agnès / HADRI Nadoi / MERCIER Luc / RENAULT Sébastien / BOULORD Grégory / MOUADINE Nadia / TOUMI Délia / PIQUE Yves / VALLEE Marie-Lise / BACHELAY Alexis / BENEDIC Fabien / DOUCET Philippe / JEHANIN Romain / KARCHER Renée / LENOIR Laurence / ALLAMELLOU Manuel].

Abstention : 1

[AESCHLIMANN Manuel]

Contre : 0

2018/S04/013 **Approbation du compte-rendu financier annuel concernant la concession d'aménagement de l'opération d'aménagement de la ZAC PSA présenté par Nexiville 2 pour l'exercice 2017.**

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

Entendu l'exposé de Monsieur Patrice LECLERC, Vice-président.

Après en avoir débattu ;

DECIDE

Article 1 : D'approuver le Compte Rendu Financier Annuel concernant la concession d'aménagement de l'opération d'aménagement de la ZAC PSA présenté par Nexiville 2 pour l'exercice 2017, tel qu'il est annexé à la présente délibération,

Article 2 : De donner tous pouvoirs au Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, pour la bonne application des présentes,

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Annexes : *Compte-rendu financier annuel 2017 – Concession d'aménagement de la ZAC Parc d'affaires.*

Modalités prévisionnelle de financement de l'opération d'aménagement échelonnées dans le temps.

ZAC PSA Rapport d'activités 2017.

Résultat des votes : Majorité

Pour : 66

[AMARIR Fatima / BACHA Fatima / DEBEAUD Franck / EL HADDAD Khaled / MOTHRON Georges / PERICAT Xavier / PLOTEAU Jean-François / RAIB Naïma / SAVRY Gilles / VUILLEMIN Anne-Sophie / CHRIQUI-MENGEOT Rita / DE PINS Antoine / FANIER Basile / LAM Thomas / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / MAYOLY-FLORENTIN Claire / BOULDOIRES Benoît / CANTET Anne-Gabrielle / JAUFFRET Anne-Christine / REVILLON Yves / COCHEPAIN Stéphane / CULOT Pierre / LAUER Evelyne / LE MOAL Alice / MUZEAU Rémi / PINARD Patrice / BOLUFER Jean Paul / BOUCHOUICHA Yahia / CHAKER Rachid / COBLENTZ Caroline / DELATTRE Amélie / FRONTIGNY Nadia / GOUETA Nicole / LEGHMARA Leïla / MOME Michel / PERROTEL Sébastien / ABSSI Chaouki / HOURSON Marc / LECLERC Patrice / PEREZ Anne-laure / BOULANGER Alain-Bernard / LORIAUX Christine / MAAZOUZI Mohamed / PELAIN Pascal / CAMILLERI Mickaël / CHARAIX Céline / CLAVEL Benoît / LE NAGARD Marie-France / MERGY Aurélie / METEZEAU Philippe / AESCHLIMANN Marie-Do / CAZABAN Julie / FISCHER Josiane / JUSTICE Eric / PARRENIN Lara / MARIAUD Sylvie / DELACROIX Agnès / HADRI Nadoi / MERCIER Luc / RENAULT Sébastien / BOULORD Grégory / MOUADINE Nadia / TOUMI Délia / PIQUE Yves / VALLEE Marie-Lise]

Abstentions : 8

[BACHELAY Alexis / BENEDIC Fabien / DOUCET Philippe / JEHANIN Romain / KARCHER Renée / LENOIR Laurence / ALLAMELLOU Manuel / AESCHLIMANN Manuel].

Contre : 0

2018/S04/014 **Consultation de l'établissement public relative à la mise en place dans les Hauts-de-Seine de secteurs d'information sur les sols (SIS) pour les villes de Bois-Colombes, Colombes et Villeneuve-la-Garenne.**

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

Entendu l'exposé de Monsieur Patrice LECLERC, Vice-président.

Après en avoir débattu,

DÉLIBÈRE,

Article 1 : Propose de maintenir l'ensemble des secteurs identifiés par la Préfecture dans la base de données consacrée aux secteurs d'information sur les sols situés sur les territoires de Bois-Colombes et Villeneuve-la-Garenne.

Article 2 : Propose que la base de donnée consacrée aux secteurs d'information sur les sols soit actualisée à partir des informations communiquées par la ville de Colombes et que le futur arrêté préfectoral en fasse état.

La commune de Colombes souligne l'importance de garder en mémoire sur le long terme l'historique des pollutions avérées des sols. Ce travail de collecte de données doit obligatoirement s'accompagner dans le temps d'un recensement et d'un suivi de la nature des dépollutions réalisées et des évolutions de ces terrains pour une information complète.

La Ville de Colombes ne formule pas de remarques pour les terrains situés respectivement au 49 rue des Sazières, SIS n°06012, occupé pendant près de 30 ans par la Société Electro-Luminescence et au 56 avenue Kléber, SIS n°05068 anciennement occupé par la Société Impregna.

En revanche, pour les deux autres terrains identifiés par la Préfecture des Hauts-de-Seine, la commune demande la prise en compte des éléments suivants dans la base de donnée et le futur arrêté préfectoral.

- Pour le site 420, rue d'Estienne d'Orves, SIS n°05379, occupé jusqu'en le site 420, rue d'Estienne d'Orves, SIS n°05379, occupé jusqu'en 2000 par la société Schlumberger Industrie, il a fait l'objet de dépollution pour un usage industriel ou tertiaire. Depuis juin 2007 un programme tertiaire de 45 000 m² "Portes de la Défense" a été mis en service. En septembre 2007 la première entreprise de ce programme, ARKEMA, s'est implantée dans ces locaux.
- Pour le site situé au 91-107 rue de Bellevue, SIS n°05046, sur lequel la société SIC SAFCO a fabriqué des condensateurs de 1921 à 2009. Des modifications sont également demandées. Composée de 3 parcelles comptant une superficie de 10 537 m², cette unité foncière a été acquise, en accord avec la Ville, par le promoteur "Les Nouveaux Constructeurs" pour réaliser un programme de logements.
A cet effet et à la suite d'une première remise en état du site pour un usage industriel, Les Nouveaux Constructeurs ont fait procéder à une étude de sol, évaluation environnementale phase 2 et plan de gestion en date d'octobre 2013. Ainsi les sols de cette unité foncière ont été rendus compatibles avec un usage résidentiel.
Il serait donc plus juste d'actualiser le commentaire du site BASOL et d'indiquer qu'une remise en état des sols pour un usage sensible a été effectuée et entérinée par la Préfecture des Hauts-de-Seine.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Annexe : Dossier de projet de création de SIS – Préfecture des Hauts-de-Seine.

Résultat des votes : Unanimité

Pour : 74

[AMARIR Fatima / BACHA Fatiha / DEBEAUD Franck / EL HADDAD Khaled / MOTHRON Georges / PERICAT Xavier / PLOTEAU Jean-François / RAIB Naïma / SAVRY Gilles / VUILLEMIN Anne-Sophie / CHRQUI-MENGEOT Rita / DE PINS Antoine / FANIER Basile / LAM Thomas / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / MAYOLY-FLORENTIN Claire / BOULDOIRES Benoît / CANTET Anne-Gabrielle / JAUFFRET Anne-Christine / REVILLON Yves / COCHEPAIN Stéphane / CULOT Pierre / LAUER Evelyne / LE MOAL Alice / MUZEAU Rémi / PINARD Patrice / BOLUFER Jean Paul / BOUCHOUÏCHA Yahia / CHAKER Rachid / COBLENTZ Caroline / DELATTRE Amélie / FRONTIGNY Nadia / GOUETA Nicole / LEGHMARA Leila / MOME Michel / PERROTEL Sébastien / ABSSI

Chaouki / HOURSON Marc / LECLERC Patrice / PEREZ Anne-laure / BOULANGER Alain-Bernard / LORIAUX Christine / MAAZOUZI Mohamed / PELAIN Pascal / CAMILLERI Mickaël / CHARAIX Céline / CLAVEL Benoît / LE NAGARD Marie-France / MERGY Aurélie / METEZEAU Philippe / AESCHLIMANN Manuel / AESCHLIMANN Marie-Do / CAZABAN Julie / FISCHER Josiane / JUSTICE Eric / PARRENIN Lara / MARIAUD Sylvie / DELACROIX Agnès / HADRI Nadoi / MERCIER Luc / RENAULT Sébastien / BOULORD Grégory / MOUADINE Nadia / TOUMI Délia / PIQUE Yves / VALLEE Marie-Lise / BACHELAY Alexis / BENEDIC Fabien / DOUCET Philippe / JEHANIN Romain / KARCHER Renée / LENOIR Laurence / ALLAMELLOU Manuel].

Abstention : 0

Contre : 0

2018/S04/015

Communication des décisions territoriales et des marchés publics à procédure « adaptée » pris par Monsieur le Président en vertu des dispositions des articles L. 2122-22 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-22-16, L 5211-1 et L 2122-23

Vu la délibération du Conseil de territoire en date du 13 décembre 2017 relative aux délégations de pouvoirs accordés au Président en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1. PREND ACTE des décisions territoriales suivantes :

- Décision territoriale n° 2018/02 : Avenant de transfert de l'emprunt 11 00001352080 souscrit par la Ville de Clichy-la-Garenne auprès de l'établissement bancaire Crédit Agricole Ile-de-France.

- Décision territoriale n° 2018/03 : Demande de subvention au SYCTOM pour l'exposition Re-cyclage qui se déroulera en octobre à Bois-Colombes.

- Décision territoriale n° 2018/04 : Agence de l'Eau Seine Normandie - Convention d'aide financière N°1074906-1-2018 pour le financement des travaux de désimperméabilisation de la place Jaffeux à Gennevilliers.

2. PREND ACTE de la signature du marché public à procédure adaptée suivant :

- Marché n° AS1501 « Location et maintenance à garantie de résultat d'un compacteur à ordures ménagères pour le marché des quatre routes d'Asnières-sur-Seine – Avenant n° 2. Durée : 5 mois supplémentaires (du 1er avril 2018 au 31 août 2018). – Montant de la prolongation des prestations : 12 670.00 € HT.

-oOo-

Question diverses :

Pas de question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie les participants et lève la séance à 19 heures 42.

Georges MOTHRON



Président de Boucle Nord de Seine
Maire d'Argenteuil